

De la DGCIS à la Direction générale des entreprises (DGE)



Pour s'adapter à l'environnement économique actuel et mieux répondre aux besoins des entreprises, la DGCIS se réorganise et change de nom pour devenir la Direction générale des entreprises, DGE. Sa devise : le sens de l'entreprise pour l'intérêt général. Le décret et l'arrêté d'organisation de la DGE ont été publiés au Journal officiel le 16 septembre 2014.



Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique



Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, auprès du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Pourquoi parler de la DGE ?

Tout simplement car **elle remplace la DGCIS** partie prenante lors des réunions avec les autres services de l'Administration (ARCEP et ANFR).

Que **nous "dépendons" en France de 3 "Administrations ou services différents"** et complémentaires dans leurs actions : la DGE, l'ARCEP, l'ANFR

Parce que **c'est de la DGCIS qu'est partie l'idée de réduction de 3 à 1 classes d'opérateurs** ... pour des motifs officiellement "économiques"

Compte rendu de la réunion du 3 juillet 2013 à 14h

Extraits : « La DGCIS rappelle que la réduction du nombre de classe de certificats résulte d'un choix de simplification et d'alignement avec les recommandations de l'UIT. De plus, cette classe présente moins de difficultés à l'examen que l'ancienne classe 1. En outre, cette mesure ne semble pas pouvoir être jugée trop élitiste, puisque le taux de réussite à l'examen est tout à fait comparable à ceux des années précédentes. Concernant l'usage réservé au produit des différentes taxes, la DGCIS précise qu'il alimente directement le budget de l'Etat et qu'il vise essentiellement à couvrir une partie des coûts de gestion par l'administration de cette activité même s'il s'agit bien d'une taxe et non d'une redevance ».

La **DGCIS** était représentée à la réunion du 3 juillet 2013.

Compte rendu de la réunion du 3 juillet 2013 à 14h
Extrait de la liste des présents :
« DGCIS : Mme Angélique Rocher-Bedjoudjou, M. Simon-Pierre Bonelli »

Modification de l'organigramme de la DGCIS

En ce qui concerne les personnes en liaisons avec les radioamateurs :

Extrait : « Angélique Rocher-Bedjoudjou, chef du bureau de la réglementation des communications électroniques.

Julien Caron, chargé de mission au bureau de la réglementation des communications électroniques ».

Pour les demandes d'indicatifs spéciaux

Elles sont à adresser à l'ANFR qui les transmet à la DGE.

Le document "final" est signé par la « Chef du Service des Technologies de l'Information et de la Communication ».

Radioamateurs-France